

Royan, le 4 novembre 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Eric HANOTEL
Directeur de Site
SAS COMPTOIR AUTOMOBILE ROCHELAIS (C.A.R.)

26 rue Gustave Eiffel
Z.A. de la Queue de l'Âne
17200 SAINT SULPICE DE ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 1056 2

Objet : Convention de partenariat pour la participation de la SAS COMPTOIR AUTOMOBILE ROCHELAIS (C.A.R.)
au Festival « Escale d'Humour Royan - Édition 2020 ».

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la SAS COMPTOIR AUTOMOBILE ROCHELAIS (C.A.R.).

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

*Exp. en RAR
le 7/11/19*

P.J./1

En provenance de :

~~SIS Compteur Automatique Rochepaule SARL
26 rue Gustave Eiffel
7 A de la Grande rue
17200 Saint-Sulpice de Royan~~

5592 Y23 - PFC 30A - 2016/02/01 - 08/17



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 1056 2



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 12 / 11 / 19

Distribué le :

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature
(Préciser Nom et Prénom
si mandataire)

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C806

Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville (Kouhoul Escalier 200)
80 avenue de Pentecôte
17205 ROYAN Cedex





CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
« COMPTOIR AUTOMOBILE ROCHELAIS » AU
« FESTIVAL ESCALE D'HUMOUR ROYAN - EDITION 2020 »

D 19.623

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE « COMPTOIR AUTOMOBILE ROCHELAIS », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro B319119699, représentée par Monsieur Éric HANOTEL, son Directeur de site en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,



C.A.R.
Concessionnaire AUDI
28 rue Gustave Eiffel
ZA de la queue de l'Âne
17200 St Sulpice de Royan
Tél. : 05 46 84 30 52
Fax : 05 46 06 51 18
RC 526 180 070
S.A.S au Capital de 736 300 €
Siret : 319 119 699 0004

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise du 08 au 22 février 2020 le Festival Escale d'Humour. Le Festival met en avant différentes formes d'humour et présente une programmation d'artistes en plein devenir et d'artistes confirmés à la salle Jean Gabin et à l'auditorium de l'Institut de Formation de Royan.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite bénéficier d'un affichage publicitaire sur l'affiche officielle et sur le programme du Festival afin de promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de la publication de l'affiche officielle et du programme du Festival Escale d'Humour qui se déroulera à la salle Jean Gabin et à l'Institut de Formation de ROYAN du 08 au 22 février 2020.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à faire figurer sur l'affiche officielle et au sein du programme du Festival le logo ® (*marque déposée*) de la société. Un encart publicitaire de la société est également prévu à l'intérieur du programme.

Six places par spectacles des 08, 13, 14, 15, 19, 20 et 21 ou 22 février 2020 seront offertes à Monsieur HANOTEL.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** d'un prêt de 3 véhicules du 07 au 24 février 2020.

L'utilisation de la marque ® ne pourra se faire que sur l'affiche officielle et dans le programme du Festival à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 04 NOV. 2019
en trois exemplaires originaux

Pour **la Société**,
Le Directeur de site,

Eric HANOTEL



C.A.R.
Concessionnaire AUDI
28 rue Gustave Eiffel
ZA de la queue de l'Anse
17200 St Sulpice de Royan
Tél. : 05 18 84 30 52
Fax : 05 48 06 51 18
RC 528 180 070
S.A.S au Capital de 736 300 €
Siret : 319 119 699 00084



Pour **la Ville**,
Pour le Maire, par délégué,
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH